



La Lettre du Terrier

N°4 de Septembre 2023

Le mot du Maire :

Chers concitoyennes, concitoyens, bonjour,

Rappelez-vous, l'équipe municipale avait pour projet, lors des dernières élections, de proposer à notre jeune population un espace sur le stade aménagé de jeux divers et variés ainsi qu'une nouvelle destination de notre terrain de tennis vieillissant. Comme tout projet coûteux, les collectivités sollicitent, par nécessité budgétaire, les différents partenaires institutionnels compétents dans les domaines qui leurs sont requis. C'est ainsi que nous vous annonçons, avec soulagement, ces futurs travaux pour cette fin d'année. Néanmoins, ces aides accordées n'ont pas été à la hauteur, pour partie, de nos demandes, il est vrai, les économies d'énergie ayant été priorisées dans de nombreux dossier à ce jour.

Rendez-vous, donc, à son inauguration début d'année prochaine, je le souhaite. D'ici là, les travaux d'assainissement rue de l'Abbé Rochard réalisé par le SMEG, auront été menés à bien, répondant aux exigences environnementales en vigueur.

C'est une fin d'année, désormais opérationnelle qui nous attend, ne pas oublier le quotidien qui nous anime également, que ce soit au niveau communal où communautaire dans nos compétences respectives.

Je vous donne rendez-vous le 12 janvier aux prochains vœux du maire où nous aurons, comme d'habitude, l'occasion d'échanger ensemble.

Bonne lecture à vous

Depuis 6 mois, nous avons prévu, étudié, voir réalisé :

1. Bâtiments communaux :

Cimetière :

Le columbarium du cimetière étant à présent complet, nous avons décidé d'en acquérir un nouveau. L'entreprise GAGNAIRE a été retenue pour réaliser ces travaux pour un montant de 4520€ TTC.

Les cavurnes sont aussi toutes concédées. Nous avons choisi l'entreprise GAGNAIRE pour installer 4 cavurnes pour un montant de 1500€ TTC.

Cuve à carburant GNR :

Nous avons installé une nouvelle cuve à GNR, carburant du tracteur communal.

Cette cuve de 1500 litres a été achetée chez Gonnin-Duris pour un montant de 1 554 € TTC.

Salle des archives de la Mairie :

La salle des archives de la mairie a besoin d'être réagencées pour obtenir un gain de place et optimiser le classement des archives. Nous avons validé un devis Mister Rayonnage d'un montant de 805,16 € TTC.

Rideau de la Salle du conseil :

Le rideau de la fenêtre panoramique était en mauvais état suite aux manipulations fréquentes. Nous l'avons fait remplacer par des panneaux japonais par l'EURL Sylvain ROUVREAU pour un montant de 997,09 € TTC.

Réfection muret de la mairie :

L'entreprise ABCR 79 de Monsieur RIMBERT Sébastien a réalisé les travaux de réfection du muret de la mairie pour un montant de 506,51 €TTC.

Nous avons prévu de recouvrir ce muret d'un habillage en tôle acier et avons validé un devis 780 € TTC de l'entreprise PETIT de la Ferrière.

Logement au 39 rue Jacques du Fouilloux :

Avant de relouer ce logement, nous avons fait refaire les peintures des murs et plafonds des 2 chambres à l'étage par l'entreprise EURL Vincent LAURET de Vasles pour un montant de 3985,13€.

De plus nous avons repeint les volets bois du côté rue par l'employé communal après les avoir fait décapé par l'entreprise DECAP'Soft de Champigny en Rochereau 86, pour un montant de 515,55€ TTC

Site du Terrier du Fouilloux :

Le site du Terrier nous a été cédé pour l'euro symbolique suite à la délibération du Bureau communautaire de la Communauté de communes de Parthenay Gâtine du 2 mars 2023.

Ainsi nous avons récupéré la compétence relative à la création, l'aménagement et la gestion de ce site.

Défibrillateur :

Nous avons un contrat d'entretien du défibrillateur situé à l'entrée de la Salle des Fêtes qui est assuré par la société DSécurité Groupe pour un montant de 285.60€ par an.

La société D+ Services nous propose les mêmes prestations pour un montant de 114€, proposition que nous avons retenu.

2. Economie d'énergie :

Éclairage public :

Depuis le mandat précédent nous avons changé une majeure partie de nos lanternes de notre parc de l'éclairage public, cependant il restait 5 lanternes à mercure que nous avons décidé de remplacer par 5 lanternes type LED.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise GEF TP pour un montant de 2 705,00 € HT soit 3 246,00 € TTC.

Nous avons obtenu une subvention du SIEDS d'une hauteur de 70 % des travaux hors taxes.

Stade :

Nous avons étudié le changement des 5 lanternes d'éclairage du terrain de foot, cependant le devis s'élevant à 19600€ TTC, nous avons abandonné ce projet car la consommation du stade hors abonnement et hormis les taxes est d'environ 400€ par an y compris l'électricité du chauffe-eau

Mairie :

Nous avons aussi abandonné le projet d'équiper les luminaires de la mairie de néons led car ils ne sont pas compatibles avec des néons led. Le changement complet des luminaires serait coûteux et n'occasionnera pas d'économie d'énergie flagrante.

Salle des fêtes :

Nous avons étudié le changement des 40 tubes néons des luminaires de la salle des fêtes, énergivores, pour les remplacer par des néons leds. La consommation serait théoriquement réduite de 55% avec ces 40 tubes leds.

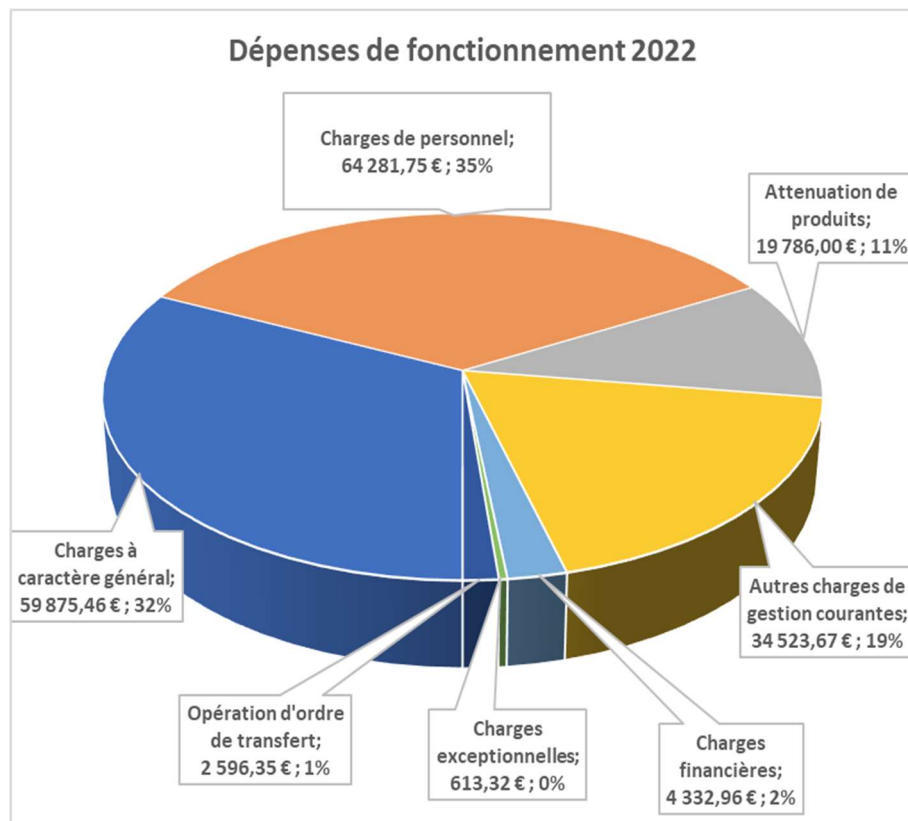
Ces 40 tubes leds représentent un investissement de 700.80 TTC et pourraient bénéficier d'une subvention du SIEDS de 400€.

Nous avons reporté notre décision afin de pouvoir calculer au plus juste la dépense énergétique des luminaires.

3-Les Finances de la commune :

Charges à caractère générale dont principalement :

- réparation et maintenance du matériel= 8668€
- électricité = 8420€
- assurance = 4266€
- location de matériel = 42818€



Produits de services dont principalement :

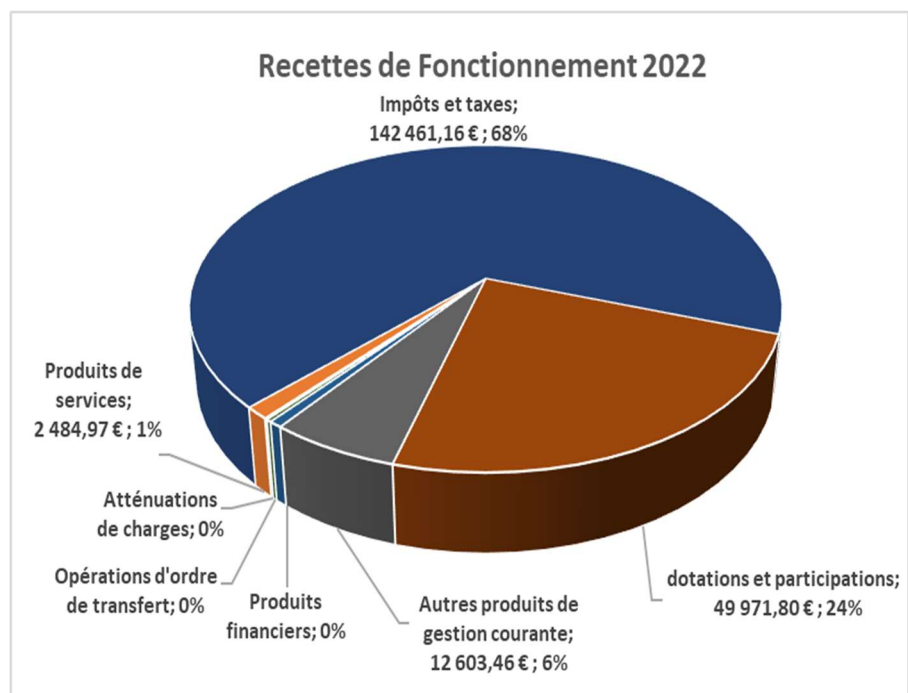
- station sismique= 1700€
- redevance sur domaine public communal=1147€
- concession cimetière =370€

Autres produits de gestion courante=

- Loyers reçus et location salle des fêtes

Dotations et participations :

- dotation forfaitaire = 28394€
- dotation de solidarité rurale = 9139€
- dotation aux élus ruraux= 4541€
- compensation des exonérations taxes foncières= 5228€



Total dépenses de fonctionnement 2022= 186009.51€

Total recettes de fonctionnement 2022 = 209663.76€

Résultat de clôture 2022 = 23 654.25€

Report de l'excédent de fonctionnement de 2021 = 129 868.79€

Total à reporter sur le budget primitif 2023 = 153 523.04€

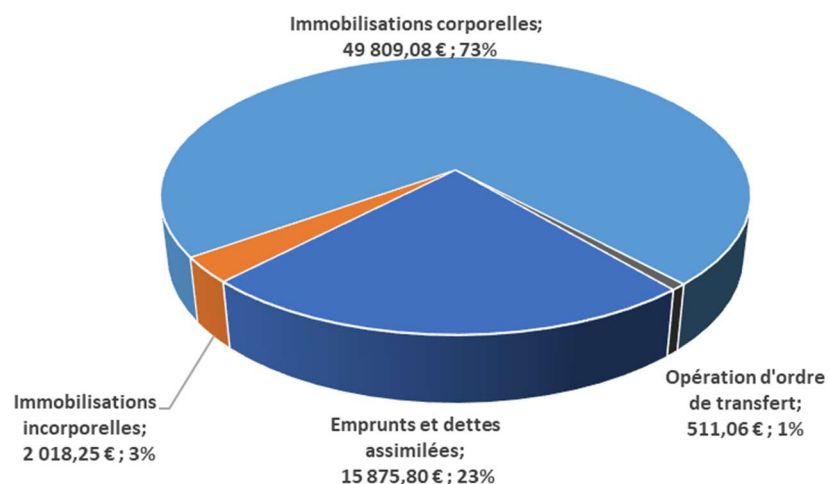
Immobilisations incorporelles =
Schéma communal de défenses incendies

Immobilisations corporelles dont principalement :
-aménagement routier de l'hopiteau =32996€
-benne agricole = 13200€
-tables pique nique du terrier = 2818€

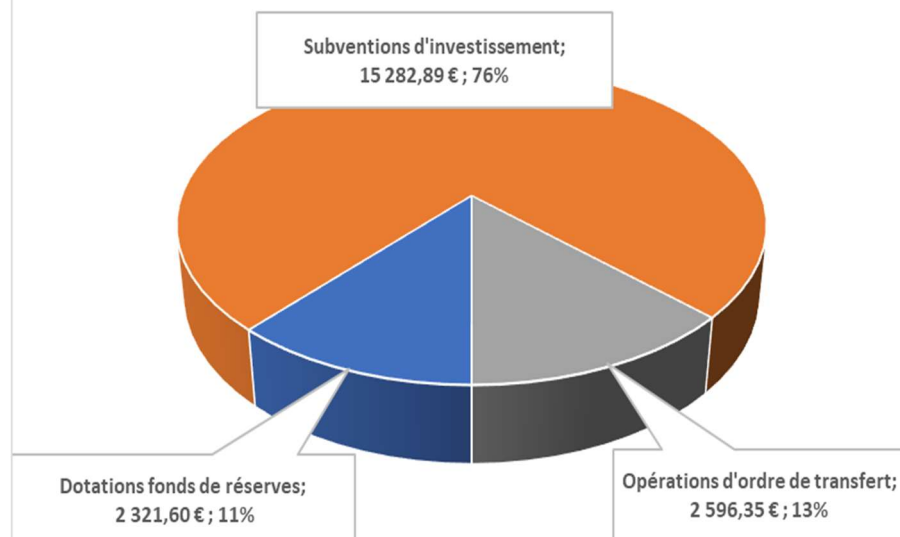
Dotations fonds de réserves :
-Récupération de la TVA sur investissement de 2020

Subventions d'investissement :
-DETR (Etat) subvention aménagement routier
L'Hopiteau = 7453€
-Département subvention aménagement routier
L'Hopiteau = 7829€

Dépenses d'Investissement 2022



Recettes d'Investissement 2022



Total dépenses d'investissement 2022= 68214.19€ Total recettes d'investissement 2022 = 20 200.84€

Résultat de clôture 2022 = - 48 013.35€

Report de l'excédent d'investissement de 2021 = +29 351.39€

Total = -18 661.96€

Solde des restes à réaliser d'investissement 2022= - 80441.75€

Résultat de clôture d'investissement 2022 avec les restes à réaliser = - 99103.71€

Affectation des 153 523.04€ d'excédent de fonctionnement de 2022 :

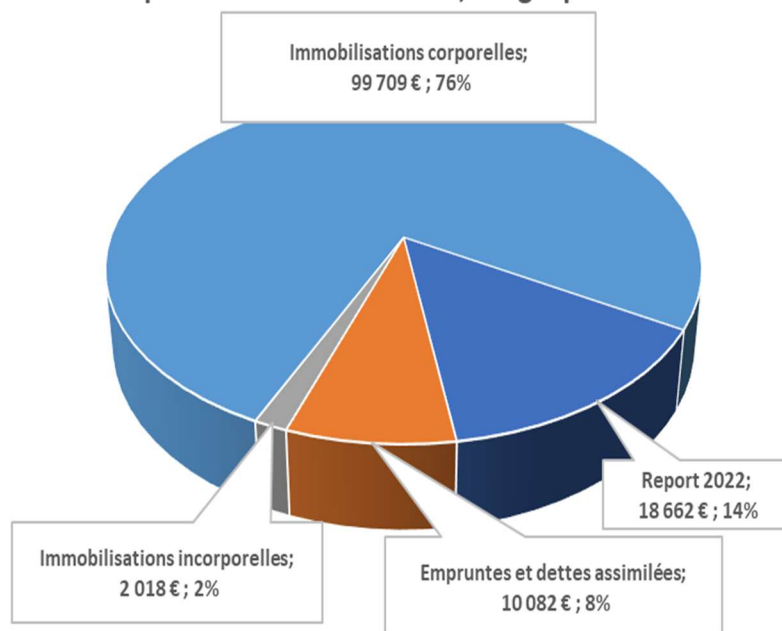
.99 103.71€ en recettes d'investissement du budget primitif 2023

.54 419.33€ en recettes de fonctionnement du budget primitif 2023

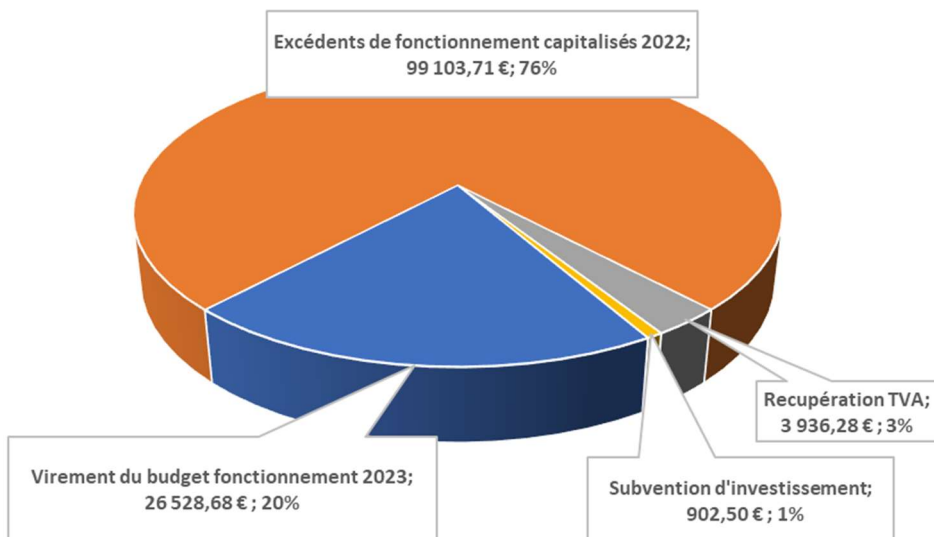
Immobilisations incorporelles :
Schéma Communal de défenses incendies

Immobilisations corporelles :
-Aménagement air de jeux= 79326€
-Cimetière, colombarium et caves urnes = 6022€
-Longue vue Terrier = 3600€
-Eclairage public et leds Salle des Fêtes = 3505€

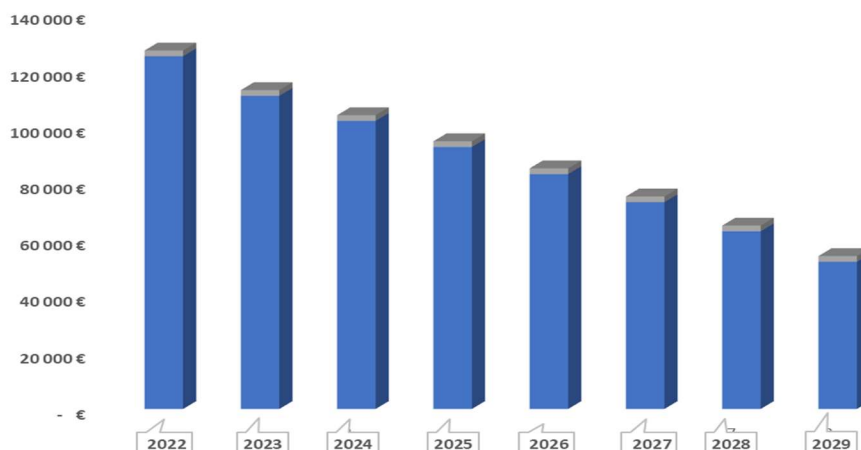
Dépenses d'investissement, Budget primitif 2023



Budget primitif 2023, Recettes d'Investissement



Evolution du capital restant des emprunts de la commune au 1er septembre 2023



4. Les évènements communaux :

La cérémonie commémorative du 8 mai au monument aux morts présidée par M. Le Maire a eu lieu à 11h en présence de membres du Conseil Municipal et de représentants des sapeurs-pompiers de Vasles.

Un vin d'honneur à la mairie a été offert par la municipalité.



Le feu d'artifice de 13 juillet au Site du Terrier organisé en partenariat avec les communes de La Chapelle Bertrand et de Saurais a connu un grand succès avec un public estimé à 250 personnes.



Photos Louis Marie Guérineau, Maire de Saurais

L'apéritif qui précédait le pique-nique en commun était cette année offert par la commune de Saurais
Nous remercions les artificiers de Ménigoute, Cédric et Yannick, pour leur aide.

5. Les infos diverses :

- Air Yoga : "L'association Air Yoga, créée en septembre 2020, propose plusieurs cours hebdomadaires de Yoga aérien à la salle polyvalente de la mairie de Saint-Martin-du-Fouilloux.

Le Yoga aérien est une pratique novatrice qui mêle la pratique du Yoga et celle des disciplines aériennes circassiennes. A l'aide d'un tissu adapté, nous travaillons à la fois les étirements, le renforcement musculaire, la respiration, la relaxation, ainsi que des postures plus ludiques et acrobatiques.

Le Yoga aérien permet un renforcement rapide du haut du corps (abdomen, dos, bras) ainsi que la pratique facilitée des postures inversées.

Les créneaux pour la rentrée 2023 sont les suivants :

- Mardi 18h30 à 21h30
- jeudi de 09h00 à 13h00
- vendredi de 16h30 à 21h30

et le mercredi uniquement pendant les vacances scolaires de 13h30 à 19h00

Cours limités à 8 personnes. Réservation indispensable au 06 14 80 27 78.

Séance d'essai à 10 euros/adulte, gratuite pour les enfants, puis abonnements au choix."



- Poubelles de tri du site du Terrier :

Nous avons décidé de retirer les poubelles du site du Terrier suite à de nombreuses incivilités.

Il n'y a pas eu de dépôt sauvage depuis.